

Marchés et ventes ambulantes



Les ventes ambulantes

Toute personne exerçant une activité non sédentaire sur la voie publique doit être en possession d'une **autorisation municipale d'occupation du domaine public**.

Avant de l'obtenir, le commerçant doit en faire préalablement la demande par écrit auprès de l'autorité municipale. Elle est toujours accordée à titre personnel, temporaire, précaire et révoquant à tout moment.

L'occupation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance.

Les emplacements disponibles

À l'occasion d'événements culturels, sportifs ou festifs

Lors de manifestations dans le parc des Promenades

2 emplacements

Lors de manifestations en centre ville, dans le cadre d'Art Rock et de la Fête de la Musique

2 emplacements rue de la Poissonnerie

2 emplacements place du Martray et rue aux Toiles

Lors du feu d'artifice du 14 juillet

2 emplacements sur le Bd de Sévigné

Emplacements à l'année hors centre-ville (hors manifestations)

Cesson, place Jules Verne

3 emplacements tous les dimanches matin, ainsi que les 24 et 31 décembre (8h à 13h)

Food trucks

6 emplacements : Esplanade Jacques Chirac, parking centre commercial Croix Saint-Lambert, parking Toit de Chaume Les Villages, parking centre commercial Balzac et parking Place Jules Verne Cesson.

Les marchés briochins

Marché du Centre-ville

le mercredi de 8h à 13h, place de la Résistance et Place du Martray : + de 80 exposants

le samedi de 8h à 13h, place de la Résistance et Place du Martray : + de 100 exposants

Marché de la Croix Saint-Lambert

le dimanche de 9h à 14h : 50 à 95 exposants

Place Jules Verne (Cesson)

le dimanche de 8 h à 13 h : 3 exposants

Vendre sur un marché

Pour vendre sur un des marchés de Saint-Brieuc, il faut :

être commerçant et inscrit au Registre du Commerce, ou être artisan et inscrit au Registre des Métiers, ou être producteur (pour les produits alimentaires),

adresser une demande écrite à : Monsieur Le Maire, Hôtel de Ville Place Général de Gaulle B.P. 2365 - 22023 Saint-Brieuc Cedex 1 avec vos nom, prénom, adresse, la nature du commerce, le métrage nécessaire (préciser vente sur étal ou camion), le marché souhaité.

Réglementation

[Consultez l'arrêté 2022 portant sur la réglementation des marchés en plein air \(version feuilletable et téléchargeable\)](#)

Contact

ADMINISTRATION

Service Gestion du Domaine Public

4 rue Félix Le Dantec
22000 Saint-Brieuc

[02 96 62 53 39](tel:0296625339)

**HÔTEL DE VILLE**

Place du Gén. de Gaulle CS 72365
22023 SAINT-BRIEUC Cedex 1
02 96 62 54 00
Lun-Ven : 8h-12h30 / 13h30-17h
Sam : 9h-12h (formalités adm.)